

**INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Commune de Salles la Source

Nature et intensité du risque inondation

I - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La commune de Salles la Source est située en bordure :

- du Créneau qui draine le causse du Comtal et fait office de cours d'eau principal ;
- du ruisseau de Goungou, affluent rive gauche du Créneau au droit de Pont les Bains ;
- du ruisseau de la Base et de Cassagnette, affluents rive gauche du Créneau au droit de Cougousse.

Le lit majeur du Créneau est relativement limité et encaissé en particulier en amont de Cougousse, Les principales singularités à relever sont constitués sur le Créneau par :

- la chaussée du moulin de Montredon ;
- la chaussée du moulin de Gourjean ;
- la chaussée du moulin de l'Ombre ;
- la dalle de Pont les Bains ;
- l'ouvrage de franchissement de Cougousse ;
- La chaussée du Mas ;
- le pont de ferrière.

La commune de Salles la Source a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle au titre des inondations et coulées de boues concernant les événements des 3 et 4 décembre 2003. Notons également à la lumière des témoignages recueillis l'événement de 1981 qui avait touché Cougousse et Pont les Bains, ainsi que les crues de 1906 et 1920 dont il reste des traces au droit du moulin de l'Ombre, de l'église et du moulin de Gourjean.

II - LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION

Le plan de prévention du risque d'inondation, prescrit le 1er février 2011 par l'arrêté préfectoral n°2011032-0006, définira un zonage réglementaire, qui prendra en compte les inondations passées. La cartographie des zones inondables comprendra les zones suivantes :

- la zone de risque fort, considérée comme inconstructible ;
- la zone de risque faible, considérée comme constructible avec prescriptions en secteur aggloméré et comme non constructible avec préservation du champ d'expansion des crues en secteur rural.

Le détail des interdictions de construire et des prescriptions figurera dans le règlement du plan de prévention du risque d'inondation. En attendant l'approbation de ce document, l'information aux acquéreurs et locataires peut s'appuyer sur la cartographie des aléas.